

---

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020

### PROCES VERBAL

---

*Le vingt-trois juin deux mil vingt, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.*

**PRÉSENTS** : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès, Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, FLEURY Guillaume, GEORGET Nicolas, LE ROUZIC Ludovic, PARAIS Bruno, PARAIS Philippe.

**EXCUSÉE** : GALLAIS Véronique.

**ABSENTE** ayant donné procuration : GARIOU Béatrice a donné procuration à JAUNET Sabrina et est arrivée pour le vote des subventions des associations.

Madame JAUNET Sabrina a été nommée secrétaire.

---

Il est proposé en début de conseil que le vote des taux communaux pour l'année 2020 se fasse à bulletin secret. Proposition qui est retenue par le conseil municipal.

#### **JURY D'ASSISES 2021**

Les communes de La Marne et de Saint Etienne de Mer Morte se sont réunies pour procéder au tirage au sort sur les listes électorales des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux Assises de Loire-Atlantique en 2021. Ce tirage a été effectué en présence du maire de chacune des communes concernées. Le nombre de noms à tirer au sort est de 6. Ont ainsi été tirés au sort :

- Mme DUPRÉ Céline ép. MARION, née le 24/03/1977, domiciliée 1 rue des Frênes – 44270 LA MARNE
- M. GABORIT Frédéric, né le 20/08/1987, domicilié 9 rue du Lac – 44270 LA MARNE
- Mme PAUMARD Céline née le 15/06/1981, domiciliée 16, Impasse des Joncs – 44270 ST ETIENNE DE MER MORTE
- Mme MICHAUD Jacqueline ép. GUIHAL, née le 02/05/1950, domiciliée 6, La Rivière - 44270 LA MARNE
- M. QUINTARD Yann, né le 25/04/1977, domicilié 3 bis rue des Tronfavières – 44270 LA MARNE.
- Mme GIRARDEAU Maryline ép. BLANCHARD, née le 02/03/1957, domiciliée 36 bis, rue des Landes – 44270 ST ETIENNE DE MER MORTE

#### **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020 : COMMUNE – ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT**

Présentation des budgets assainissement, lotissement et communal avec remise des documents détaillés.

##### ▪ **Budget communal**

- Dépenses d'investissement	963 641.37 €
- Recettes d'investissement	963 641.37 €
- Dépenses de fonctionnement	1 555 924.04 €
- Recettes de fonctionnement	1 555 929.04 €

▪ <b><u>Budget d'assainissement</u></b>	
- Dépenses d'investissement	127 451.70 €
- Recettes d'investissement	127 451.70 €
- Dépenses de fonctionnement	96 206.59 €
- Recettes de fonctionnement	96 206.59 €
▪ <b><u>Budget lotissement</u></b>	
- Dépenses d'investissement	543 218.45 €
- Recettes d'investissement	543 218.45 €
- Dépenses de fonctionnement	565 567.64 €
- Recettes de fonctionnement	565 567.64 €

Madame la Maire informe le conseil que suite à la commission Finances du 9 juin dernier, une petite modification a été apportée au budget communal. En effet, 1 000 € ont été intégrés dans le compte des autres charges courantes, afin d'assurer la formation des adjoints dans la première année du mandat. Il est demandé d'inscrire au budget ces formations devenues obligatoires à hauteur minimum de 2% des indemnités versées aux maire et adjoints. Cette somme a ensuite été déduite du compte Elior, pouvant se justifier par la baisse des factures de la restauration scolaire dû au Covid-19.

Les budgets ainsi présentés sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

#### **VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2020**

Madame la Maire rappelle les taux communaux de 2019 qui étaient de :

- 6.08 % Taxe foncière bâti
- 17.72 % Taxe foncière non bâti

Elle propose suite au travail en amont de la commission finances, 4 propositions de vote :

- 1- Pas d'augmentation des taux,
- 2- Une augmentation des taux de 2 %,
- 3- Une augmentation des taux à partir d'une augmentation de la Taxe Foncière Bâti de 1 point,
- 4- Une augmentation des taux à partir d'une augmentation de la Taxe Foncière Bâti de 2 points.

Avant de lancer le vote, Madame la Maire rappelle aux membres du conseil que 80 % des ménages sont concernés par la réforme de l'Etat, sur l'exonération de la taxe d'habitation. Par la suite, elle donne également lecture au conseil d'un courrier reçu courant juin, dans lequel est rappelé l'information suivante : compte-tenu que les dotations de l'état représentent une grande partie du budget recettes des communes, cette forte dépendance doit inciter fortement les municipalités à tendre vers un effort fiscal régulier afin de montrer leur implication.

Après vote à bulletin secret, la décision se traduit par un accord à 13 voix pour l'augmentation de 1 point, contre 4 pour 2 points et 1 voix pour 2 % ce qui porte pour l'année 2020 les taux à :

- 7.08 % Taxe foncière bâti
- 20.63 % Taxe foncière non bâti

#### **VOTE DES SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2020**

Les subventions aux associations sont reconduites, majorées de 2 % et arrondies. Le conseil valide cette proposition. Concernant la subvention de 8 000 € accordée à Graines d'envie (*centre de loisirs*

palucéen, accueillant les enfants stéphanois), le conseil municipal autorise Madame la Maire à verser le solde de subvention accordée en 2019.

### **VALIDATION DES TARIFS CANTINE ET PÉRISCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2020/2021**

La commission « Enfance, jeunesse et sports » présente les budgets de l'année 2019 des services suivants. Les chiffres sont donnés en année civile :

#### **Périscolaire**

Le budget de fonctionnement de l'année 2019 pour la périscolaire affiche quant à lui un excédent de 8 269.49 € au 31/12/2019. À cela n'est pas déduit les sommes impayées à ce jour. Pour rappel en fin 2019, le montant approchait les 1 600 €. La périscolaire maintient son taux de fréquentation, l'encadrement sera donc conservé pendant les heures de pointe, avec une personne supplémentaire.

Au vu du résultat, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs comme suit :

#### **Tarification par quart d'heure selon le quotient familial** (matin et soir)

<b>Jusqu'à 600 €</b>	<b>:</b>	<b>0.52 €</b>
<b>De 601 à 800 €</b>	<b>:</b>	<b>0.58 €</b>
<b>De 801 à 1000 €</b>	<b>:</b>	<b>0.64 €</b>
<b>De 1001 à 1200 €</b>	<b>:</b>	<b>0.72 €</b>
<b>Supérieur à 1200 €</b>	<b>:</b>	<b>0.79 €</b>

#### **Cantine**

Le budget de fonctionnement de l'année 2019 affiche pour la cantine un déficit de 35 477.44 € au 31/12/2019, dû principalement aux frais de fonctionnement. À cela ne sont pas déduites les sommes impayées à ce jour. Pour rappel en fin 2019, le montant approchait les 5 500 euros. À noter, les recettes ne couvrent que la facturation ELIOR pour la fourniture des repas. L'ensemble des autres coûts générés par ce service (charges EAU EDF, personnel de surveillance et accompagnement, assurance, entretien des locaux...) représentent le déficit. Compte tenu de la revalorisation des tarifs, suivant l'indice prévu dans le marché avec le prestataire de la restauration ELIOR, compte tenu que les élus souhaitent conserver au mieux l'équilibre de facturation avec ELIOR avec la facturation famille pour l'année 2020/2021, le conseil municipal décide d'augmenter à l'unanimité le tarif des repas. À savoir :

- Fréquentation **supérieure à 25 %** des jours d'école = **3.95 € par repas**
- Fréquentation **inférieure ou égale à 25 %** des jours d'école = **4.20 € par repas**

Les serviettes ne sont toujours pas fournies par le prestataire. Les enfants devront se munir de leurs serviettes personnelles.

#### **VOTE DES INDEMNITÉS DES ELUS**

Madame la Maire informe le conseil municipal du barème d'indemnités de fonction du maire et des adjoints suivant l'article L 2123-23 du code des collectivités territoriales. Ensuite, elle présente le taux d'indemnités perçues dans l'ancien mandat soit 34.50 % de l'indice 1027 au lieu de 51.60 % possible pour le maire et 15.30 % de l'indice 1027 au lieu de 19.80 % possible pour les adjoints. Sachant que le maire perçoit de droit le maximum, Madame la Maire demande à revoir son indemnité inférieure au barème et propose de maintenir ce niveau d'indemnités du précédent mandat. Le conseil approuve à l'unanimité les montants des indemnités maire et adjoints présentés.

#### **AUTORISATION PERMANENTE GENERALE DE POURSUITE**

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal de la demande du Receveur Municipal d'obtenir en début de mandat l'autorisation permanente et générale de poursuivre par voie de commandement les redevables de produits communaux. Le conseil approuve la demande.

### **TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS**

Suite à l'avancement de grade validé par la Commission Administrative Paritaire du centre de gestion pour 2 agents, les élus créent les deux postes au tableau des effectifs :

- 1 poste d'Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### Journée du patrimoine

Mme Sabrina JAUNET donne au conseil les dates des journées du patrimoine, qui se dérouleront le 19 et 20 septembre 2020. Cette année, Monsieur Maurice BARIL, Président des historiens du Pays de Retz, réalisera une conférence sur l'école. Il a été choisi d'animer la conférence avec des photos de classe de 1900 à 2000. Elle lance un avis de recherche auprès des membres du conseil pour qu'un maximum de photos soit réuni de par les voisins, la famille, les amis .... Toute personne étant en possession de photos et souhaitant participer au projet, peut venir faire scanner les documents en Mairie. Petit plus, il serait appréciable de nous aider à identifier les personnes sur les photos.

#### Journée embellissement

Mme Sabrina JAUNET informe les élus que la commission Embellissement a reporté sa journée pour sélectionner les maisons récompensées, au samedi 27 juin compte-tenu d'un temps actuellement capricieux. Une soirée remise des prix sera ensuite organisée.

#### Information sur infiltrations école publique

Madame la Maire revient sur l'incident qui s'est produit à l'école publique concernant l'infiltration d'eau sur le toit. Les enfants n'ont à aucun moment été mis en danger. Elle précise qu'une expertise est en cours avec l'assurance et qu'une franchise de 300 € sera appliquée. Il a donc été mis en place une procédure pour une demande d'intervention, à hauteur de 2 par an minimum, soit courant octobre et courant mars.

#### Programme voirie exceptionnel

Un fonds exceptionnel est proposé par le département dans le cadre du plan de relance BTP. Il peut permettre de financer des travaux de voirie.

#### Machine à pain

Après renseignement, nous connaissons la cause du non enlèvement de l'ancienne machine. En effet, celle-ci a été mise en vente aux enchères publiques. Le commissaire-priseur nous a indiqué qu'il est aujourd'hui dans l'attente d'un nouvel acheteur, puisque l'acheteur initial ne s'est jamais présenté. Les frais d'enlèvement ne devraient donc pas être à la charge de la commune.

#### Effectifs écoles

Pour la rentrée prochaine, les effectifs seront approximativement d'une soixantaine d'élèves pour l'école ARC-EN-CIEL et autour de 145 élèves pour l'école SAINTE-MARIE. Madame la Maire précise que les agents portent actuellement toujours le masque. Elle fait également part de la demande de l'école ARC-EN-CIEL, pour un report des 20 € accordés par élève pour le voyage de 2020, qui a été annulé, sur l'enveloppe financière prévue pour 2019/2020.

### Pôle service à la population

Madame la Maire informe le conseil que le Pôle Santé est renommé en Pôle service à la population. En effet, une orthophoniste est actuellement recherchée pour mutualiser l'espace avec les infirmières libérales et autres organismes éventuels.

### Sentiers pédestres

Monsieur Philippe PARAIS expose aux membres du conseil que la commission « Sentiers pédestres » s'est occupée d'entretenir les parcours. Il souligne que les participants au jeu de l'été "Randonneurs de passage, chercheurs d'images", organisé par l'office de tourisme, seront certainement nombreux à se présenter sur les sentiers pédestres de St Etienne de Mer Morte à partir du 3 juillet !

Pour la première semaine, la photo choisie est Stéphanoise. La photo sera dévoilée vendredi 3 juillet dans la presse locale, Ouest-France et le Courrier du Pays de Retz, sur le site internet de l'Office de Tourisme, sur la page Facebook, et sera également affichée à l'Office de Tourisme.

Les randonneurs auront jusqu'au jeudi 9 juillet pour participer.

### Presbytère

Comme beaucoup ont pu le constater, les travaux de lavage et de peinture du presbytère ont commencé. La teinte sera identique à l'existant.



Madame la Maire lève la séance.